L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres No 73 | NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 27 SEPTEMBRE 1877. | 51me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE ORLEANS. JEUDI MATIN, 27 SEPTEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par R. M. & B. J. Montgomery au No 597 de la rue des Magasins, étagères et installations.

L'amendement Grévy.

Depuis que la mort de M. Thiers a remis en évidence l'honorable président de la dernière Chambre des Députés, tout ce qui le concerne a un vif intérêt d'actualité. Par ce que nous avons déjà publié à son sujet, on a vu que M. Grévy jouit de l'estime générale et du respect de ses adversaires. Avocat instruit et estimé mais sans talent oratoire marquant, il serait resté inconnu dans la foule des médiocrités honorables, si un amendement proposé par lui dans le cours de la discussion de la Constitution de 1848, ne l'eût rendu quelque peu célèbre.

Nous ignorons ce que pense aujourd'hui M. Grévy de cet amendement, mais comme la doctrine gouvernementale qu'il y a formulée, est encore celle qui est le plus en faveur dans le parti républicain, nous devons croire qu'il n'a pas beaucoup modifié ses idées à ce sujet.

Voici le texte de ce fameux amendement :

L'Assemblée nationale délègue le pouvoir exécutif à un citoyen, qui reçoit le titre de président du conseil des ministres.

Le président du conseil des ministres doit être né Français, âgé de trente ans au moins, et n'avoir jamais perdu la qualité de Français.

Il est nommé par l'Assemblée nationale au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Il est élu pour un temps illimité et toujours révocable.

Voici, maintenant, les principaux passages du discours que M. Grévy prononça dans la séance du 6 octobre 1848, à l'appui de son amendement.

Lorsque les publicistes du dix-huitième siècle et, après eux, l'école moderne ont considéré le gouvernement des trois pouvoirs comme un gouvernement de pondération et d'équilibre, ils ont commis la plus grande erreur.

Ils ont trouvé en Angleterre une nation à l'état de transformation politique, n'étant plus sous la monarchie absolue et n'étant pas encore en république; ils ont trouvé là une royauté, une aristocratie et une démocratie en présence, se partageant la souveraineté et, par une suite nécessaire, le gouvernement. Leur erreur a été de croire que ces trois éléments formaient équilibre et que cette forme de gouvernement était définitive. Leur vue, concentrée sur le présent, ne s'est portée ni sur le passé ni sur l'avenir; il n'ont pas vu que l'élément populaire ne s'était établi qu'en déplaçant les deux autres et qu'il devait triompher dans l'avenir.

En France, l'aristocratie n'a pas survécu à 1789 et tous les efforts tentés depuis pour la galvaniser et en constituer une deuxième Chambre ont été impuissants; cette deuxième Chambre, privée de vie, n'a jamais pu jouer qu'un rôle de comparse dans la lutte du peuple contre la royauté, qui a bientôt succombé.

L'histoire nous montre à chaque page, l'antagonisme et le conflit organisés sous ces noms menteurs de pondération et d'équilibre; toutes les révolutions accomplies en France depuis soixante ans sont sorties des conflits de pouvoirs indépendants entre eux, et ces conflits ont été la conséquence forcée de cette indépendance. (Très bien! à gauche.)

Le simple bon sens prouve qu'on ne peut mettre en présence des corps politiques avec leurs intérêts, leurs passions, leurs tendances à s'agrandir et espérer qu'ils resteront en équilibre comme des corps inertes et passifs.

Lorsque la démocratie est maîtresse, vouloir scinder l'unité démocratique pour en opposer les parties les unes aux autres dans un inévitable antagonisme, c'est un non-sens. (Très bien! à gauche.)

Vous l'avez jugé ainsi en repoussant une seconde Chambre, qui est un pouvoir aristocratique, alors qu'il n'y a plus d'aristocratie en France; pourquoi maintiendriez-vous le pouvoir d'un seul quand il n'y a plus de royauté?

Je repousse donc le système qui consisterait à faire nommer le président pour quatre ans par la Chambre, car, en aliénant pour un temps déterminé le pouvoir exécutif, c'est créer dans l'Etat deux pouvoirs indépendants, organiser les conflits et par suite les révolutions. Pourquoi, d'ailleurs, s'enchaîner pour un temps quelconque à un homme? Pourquoi se mettre dans l'impossibilité de l'arrêter à temps, si c'est un ambitieux ou un incapable? Pourquoi, s'il justifie la confiance du pays, le briser au bout de quatre ans et inaugurer avec un personnage nouveau une politique différente?

Les inconvénients fourmillent....

Tout le monde sent le besoin d'un gouvernement fort, et c'est dans ce but que la commission préconise son système. Mais un gouvernement fort, vous ne l'aurez qu'à la condition qu'il s'appuiera constamment sur l'Assemblée nationale, qu'il sera constamment d'accord avec elle, qu'il réunira à sa propre force celle de l'Assemblée et agira ainsi avec toutes les forces réunies du pays....

Dans un gouvernement populaire, le pouvoir est dans une Assemblée, c'est là sa condition. (A gauche: très bien!)

Ce discours indique clairement qu'en 1848, M. Grevy appartenait à cette école jacobine qui voit dans la Convention de 1792 l'idéal du gouvernement républicain. Cette école paraît avoir complètement laissé de côté ou ignoré les sages principes de la division des pouvoirs inscrits dans la Constitution des Etats Unis. L'histoire est là, cependant pour prouver qu'il n'est pas de pire despotisme que celui d'une assemblée. Cette convention de 1792 n'ayant à dévorer ni un pouvoir exécutif distinct ni un Sénat, en est bien vite arrivée à se dévorer elle même, et après avoir envoyé à l'échafaud la Plaine, puis les Girondins, elle a fini par y envoyer les montagards eux-mêmes et leur chef Robespierre.

On ne peut supprimer la lutte dans les gouvernements, car la lutte est l'essence de la vie politique comme de la vie physique, mais la lutte restreinte dans l'enceinte d'une assemblée unique offre bien plus de périls que la lutte entre des pouvoirs distincts se servant de contre poids les uns aux autres, car la majorité une fois constituée dans cette assemblée, ne connaît plus d'antre loi que sa volonté et rien ne l'empêche de briser les liens même qu'une Constitution peut lui avoir imposés.

Si les républicains français étudiaient la Constitution américaine et son fonctionnement, ils pourraient y puiser de puissantes raisons pour modifier des idées qu'ils ont trop facilement acceptées comme des traditions de la grande révolution française, mais qui ont le tort d'être trop absolues et de méconnaître les exigences gouvernementales d'une grande nation.

L'idéal du gouvernement populaire serait, dit Jean Jacques Rousseau, le peuple en permanence sur la place publique faisant ses affaires lui-même; mais cela étant impraticable chez les grands peuples et sans l'esclavage qui permettait aux hommes libres de l'antiquité de ne pas travailler, il faut recourir à la délégation des pouvoirs. Or, la délégation à un seul individu ou à un seul corps c'est la dictature sans contrôle.

La division des pouvoirs a donc été imaginée comme garantie contre l'abus qui pouvait en être fait par un homme ou par une assemblée.

Il arrive certainement que la garantie est, dans des circonstances données, insuffisante et que l'équilibre est rompu, mais si le mécanisme est bien agencé, cet équilibre se rétablit de lui-même.

Si la France, par exemple, réélit les 363, il y aura opposition entre la Chambre et les deux autres branches du gouvernement. Mais le conflit pourra se terminer pacifiquement soit par un changement de majorité au Sénat, à la suite du renouvellement partiel de ses membres amovibles, soit par l'élection d'une nouvelle Chambre, soit enfin par l'élection en 1880 d'un Président, qui sera en conformité d'opinions avec le corps législatif.

Chercher un remède aux dissentions politiques d'un pays, dans la concentration de tous les pouvoirs entre les mains d'une assemblée unique, c'est vouloir empirer le mal, dans un pays surtout ou au lieu de deux partis il y en a huit qui formeront constamment des combinaisons et des majorités nouvelles. Une Chambre unique en France, réunissant le pouvoir exécutif au pouvoir législatif, aboutirait forcément à une nouvelle Terreur. Or, le moyen de gouvernement qui consiste à supprimer la minorité par la guillotine, ne peut être l'idéal d'un parti politique.

L'amendement Grévy n'a pas été adopté par l'assemblée constituante de 1848 et nous pensons qu'il ne le serait pas davantage par une nouvelle Constituante élue dans des conditions normales, mais les discussions de la presse républicaine nous prouvent chaque jour que la doctrine politique erronée dont il a été la formule a toujours de profondes racines dans les esprits et que l'école républicaine française a encore beaucoup à apprendre pour passer des vieux sentiers du jacobinisme à une théorie gouvernementale rationnelle et pratique, basée sur la pondération et la limitation des pouvoirs publics.

LE PROCÈS GAMBETTA.— L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain le compte rendu du procès Gambetta avec le texte du jugement.

Nous republions, à cause d'une erreur qui s'est glissée dans le texte anglais, la loi No 23 relative au paiement des taxes d'Etat et de paroisse. La limite est fixée au 1er décembre prochain au lieu du 1er novembre. Après le 1er décembre, les contribuables ne pourront plus réclamer la remise des pénalités.

Louisiane.

Nous lisons dans le *Méridional* d'Abbeville:

Les chenilles avaient enlevé une partie de la récolte de coton, l'ouragan a emporté la balance. Pauvre coton, ton règne est fini—Abdique de bonne grâce toutes tes prétentions au sceptre du commerce, en faveur de ton voisin sucré que le sol louisianais semble plutôt favoriser.

Nos lecteurs apprendront avec plaisir, que M. P. Loquet, natif de l'Artois, province réputée pour la production de la betterave et pour ses nombreuses raffineries de sucre est parmi nous. Il vient d'être envoyé par une société sucrière afin d'analyser nos terres et d'en faire un rapport. Nous sommes priés d'apprendre en outre à nos lecteurs que ceci n'est point une gasconnade et qu'une société agricole française est sur le point de s'établir ici avec armes et baggages. L'ère de la délivrance et de la prospérité a sonné. Saluons le retour des beaux jours et faisons nos efforts pour attirer vers nous cette population de laquelle nous dérivons et à qui, ne l'oublions point est due la fondation de cette république enviée par le monde civilisé.

Ordres pour charbon remplis avec célérité par Hy. J. Montagnet, 167 rue de la Commune.

LE MARÉCHAL MAC-MAHON A BORDEAUX.

Nous lisons dans le *Petit Moniteur* de Bordeaux, du 12 septembre:

Depuis hier, les chemins de fer, les bateaux à vapeur, tous les moyens connus de locomotion amènent dans Bordeaux une foule immense. Les hôtels sont envahis. On peut évaluer, à cent cinquante mille le nombre d'étrangers qui sont arrivés de tous les points de la région.

Dès la première heure, les rues sont pleines de monde. Les Basques au pittoresque béret bleu, les paysans landais, les Anglais, les Espagnols, les Américains en villégiature sur le littoral, tous les matelots des navires en rade, vont, viennent et donnent aux rues de Bordeaux une animation extraordinaire.

Une multitude de maisons ont arboré le drapeau tricolore. Les pavillons de toutes les nations flottent dans les airs. Presque tous les navires mouillés sur notre rade sont pavoisés.

Dans toutes les rues, on aperçoit des ouvriers perchés sur des échelles s'occupant d'entrelacer des guirlandes de verres de couleur destinés à l'illumination du soir. Les grandes administrations de notre ville donnent congé à leurs employés pour toute la journée.

Bien avant l'heure annoncée pour l'arrivée du Maréchal, une foule innombrable se dirige vers les Quinconces.

On ne laisse pénétrer dans la promenade que les personnes munies de cartes. Les dames seules ont accès dans deux élégantes tribunes élevées de chaque côté de l'estrade où doit prendre place M. le Maréchal. Il est à peine onze heures, et déjà toutes les places sont occupées. Nous remarquons autour de nous beaucoup de notabilités du haut commerce de Bordeaux.

A une heure, le canon des navires de l'Etat, mouillés en rade, tonne vingt et une fois.

C'est lui! c'est lui! dit-on.

On se dresse pour mieux voir, on se bouscule, on crie: Vive le Maréchal! Vive Mac-Mahon!

Les 21 coups de canon annonçaient seulement l'arrivée du Maréchal aux Docks.

Une seconde salve se fait entendre.

On distingue, rangés sur les vergues des navires, les matelots qui agitent leurs coiffures.

Un mouvement se produit sur la tribune présidentielle. Cette fois, c'est bien le maréchal qui arrive.

Les députations des maires, adjoints et conseillers municipaux de toutes les communes du département, les délégations de toutes les sociétés s'avancent vers la tribune.

A ce moment, la foule, mal contenue sur le côté sud de l'enceinte, rompt les barrières. Un flot impétueux d'hommes, de femmes, d'enfants, envahit tout l'espace compris entre la balustrade des Quinconces et la tribune réservée aux réceptions officielles. Les chaises sont renversées. Quelques cris de frayeur se font entendre. Une dame s'évanouit. Peu à peu, les gendarmes à cheval, manœuvrant avec une prudence inouie, parviennent à rétablir l'ordre. Le Maréchal apparaît.

Les réceptions ont lieu.

LES DISCOURS.

Voici quelques-uns des discours qui ont été prononcés à cette occasion. M. Fourcand, sénateur, maire de la ville de Bordeaux, a adressé le discours suivant au Président de la République:

Monsieur le Président,

La ville de Bordeaux apprécie l'honneur que vous lui faites en venant la visiter, et elle vous exprime sa profonde gratitude.

En votre présence, devant le premier magistrat de la République, toute dissidence disparaît, pour ne laisser place qu'à un seul sentiment, celui de la plus respectueuse déférence.

Le Conseil municipal, avec lequel je suis en parfaite communauté d'idées, et les membres de mon administration qui tous m'ont accompagné auprès de vous, sont les élus d'une population républicaine, c'est-à-dire laborieuse, fermement attachée à l'ordre et respectueuse de la loi. Elle l'a prouvé en tout temps, et particulièrement,—M. le Ministre des affaires étrangères en témoignerait,—à une époque difficile et troublée.

Je puis donc, Monsieur le Président, vous dire avec une certaine autorité: Dans ces contrées paisibles et fertiles de la Gironde que vous traversez, devant ce magnifique fleuve qui est notre orgueil et qui doit être l'objet de la libérale sollicitude de l'Etat, dans cette grande cité républicaine, devenue, en 1870, le siège officiel du gouvernement, et où une paix douloureuse, mais inévitable, a été décidée, une seule pensée patriotique domine les esprits; c'est celle de la paix maintenue à l'extérieur et à l'intérieur, c'est le libre développement de notre industrie nationale, ce sont les vrais principes conservateurs protégés contre les mauvaises passions de quelque côté qu'elles se produisent, par la pratique de la liberté et l'obéissance de tous à la loi constitutionnelle dont vous êtes le dépositaire respecté.

En réunissant prochainement le corps électoral dans ses comices, vous avez voulu, Monsieur le Président, consulter la nation. La loi, l'apaisement des esprits, le travail et la tranquillité, ces puissants ressorts de la prospérité publique, en sortiront plus vivants et mieux assurés. La liberté du vote ne saurait produire d'autre résultat.

Dans les villes de commerce comme la nôtre, toute crise politique amène des préoccupations plus vives qu'ailleurs; mais elles cesseront, je me trompe, elles ont cessé, puisque le suffrage universel ayant parlé la Constitution aura acquis une garantie nouvelle dans la parole d'un honnête homme, la vôtre, Monsieur le Président, celle d'un soldat, glorieusement devenu maréchal de France.

C'est dans ces sentiments, Monsieur le Maréchal Président, que la municipalité de Bordeaux est heureuse de vous saluer et de vous présenter ses sincères hommages.

Monsieur le maire,

En parcourant, il y deux ans, les contrées voisines des vôtres, j'avais été frappé déjà de l'esprit d'ordre et de travail qui anime leurs populations. Je retrouve dans cette grande et belle cité la même activité et la même sagesse. Je m'associe aux grands sentiments que vous venez de m'exprimer en son nom. Soyez-en sûr, la paix, qui est le premier de vos besoins, ne sera pas compromise. L'ordre ne sera pas troublé, et *lorsque le pays aura répondu à mon appel*, la Constitution à laquelle vous êtes attaché, monsieur le maire, et dont je serai le gardien fidèle, fonctionnera sans entrave pour assurer l'entier développement de la prospérité nationale.

M. Alexandre Léon, président du Conseil général de la Gironde a pris ensuite la parole:

Monsieur le Président,

Le Conseil général de la Gironde a l'honneur de présenter ses respectueux hommages au premier magistrat de la République.

Il vous remercie d'avoir bien voulu, en parcourant notre département, examiner les intérêts spéciaux qui le touchent.

Votre visite au pont de Cubzac provoquera certainement la solution d'un problème qui ne saurait dépasser la science des ingénieurs. Nos populations comptent sur cette solution et l'accueilleront comme un bienfait.

Vous avez parcouru notre magnifique fleuve, et vous voudrez hâter le moment où des travaux préparés par les études les plus complètes, impérieusement commandés par les grands intérêts du commerce, viendront régulariser et assurer en tous temps l'accès du port de Bordeaux aux plus grands navires.

Le long du fleuve, on vous a montré les coteaux du Médoc, la gloire de l'agriculture française et l'une de ses richesses. Au-delà, derrière ces coteaux, s'étend jusqu'à l'Océan, pour s'allonger jusqu'aux Pyrénées, le vaste pays des landes.—Les landes de la Gironde, pour recevoir, avec des routes à bon marché, la vie et le bien-être, attendent le décret qui autorisera un chemin de fer sur les conditions duquel l'accord de tous les intérêts s'est heureusement produit. Permettez-nous d'espérer que vous signerez bientôt ce décret.

Vous êtes, Monsieur le Président, dans la Cité qui s'honore d'avoir, la première en France, proclamé la liberté commerciale. Les souffrances de certaines industries, les perturbations apportées à quelques branches du commerce national, n'ont pas altéré notre foi. Ces perturbations et ces souffrances tiennent à des circonstances diverses et multiples; le retour au régime protecteur ne serait qu'un désastre de plus et une cause de ruine. Nous demandons à votre gouvernement de s'inspirer, dans la négociation des traités de commerce, d'un libéralisme qui peut seul amener les nations voisines à ouvrir plus libéralement leurs portes aux produits de notre sol et de notre industrie.

Respectueux observateur de la loi, le Conseil général de la Gironde, Monsieur le Président, ne se laisse détourner de ses travaux par aucune préoccupation extérieure. Il attend avec une impatience patriotique la réponse du pays librement consulté et le moment où la reconstruction du pouvoir législatif aura consacré de nouveau la stabilité désormais assurée de nos institutions publiques.

Réponse du Maréchal au président du Conseil général de la Gironde:

Monsieur le Président,

J'ai visité avec intérêt les importants travaux du pont de Cubzac. Il importait d'assurer sur ce nouveau pont le passage du chemin de fer du Blayais; et je puis, dès à présent, vous annoncer que, grâce aux études persistantes de nos savants ingénieurs, ce problème sera heureusement résolu.

Je savais aussi toute l'importance que vous attachez à l'établissement du chemin de fer des Landes. Je suis heureux de pouvoir vous dire que le décret qui établit cette ligne nouvelle vient d'être soumis au conseil d'Etat. Ce sont là les meilleurs témoignages que puisse vous donner mon gouvernement de l'intérêt qu'il porte à l'avenir de ce beau département de la Gironde, que je suis si heureux de visiter.

Voici le discours de M. Armand Lalande, vice-président de la Chambre de commerce:

Monsieur le Président,

La Chambre de commerce de Bordeaux est heureuse de saisir l'occasion qui lui est offerte de vous présenter ses respectueux hommages.

Elle avait espéré que vous pourriez accepter l'invitation qu'elle avait eu l'honneur de vous adresser, et elle regrette que les motifs que vous avez bien voulu lui faire connaître vous en aient empêché.

La Chambre de commerce, Monsieur le Président, représente de grands intérêts. Veuillez nous permettre d'appeler votre attention et votre sollicitude sur quelques-uns de ceux qui la préoccupent le plus.

La Gironde est une terre de liberté commerciale.

Bordeaux, par sa persistance, par ses efforts pour en défendre les principes, depuis si longtemps, en a été, en quelque sorte, le berceau en France, et la Chambre de commerce continue à en demander l'application progressive et sage.

La réforme économique de 1860 a déjà produit pour le pays tout entier d'incontestables bienfaits: nous demandons à avancer davantage dans cette voie féconde. Le moyen pratique est la conclusion de nouveaux traités de commerce; par exemple, nous dirons même surtout, avec les Etats-Unis, et le renouvellement des anciens traités, améliorés, avec l'Angleterre et les autres pays.

Ces traités donnent aux relations commerciales de la stabilité, et les faits les plus concluants, les plus graves, en ont démontré la nécessité.—Qu'il nous suffise, à cet égard, de rappeler les funestes conséquences, pour notre industrie, de l'élévation subite des tarifs des Etats-Unis pendant la guerre de la sécession, et tout récemment le trouble profond apporté dans nos relations avec l'Espagne, par une modification subite aussi de ces tarifs.

Cependant, les traités de commerce ont des adversaires qui en ont attaqué le principe même dans le conseil supérieur du commerce.

Repoussés à une immense majorité par cette assemblée, ils demandent aujourd'hui que les nouveaux traités ne soient conclus qu'après de nouvelles enquêtes. Cette demande, si elle était accordée, aurait inévitablement pour résultat de retarder presque indéfiniment, et de la manière la plus périlleuse, la conclusion des nouveaux traités.

Permettez-nous, Monsieur le président, de faire remarquer que cette enquête a déjà été faite par les soins du conseil supérieur, et, dans tous les cas, nous prions instamment votre gouvernement de ne pas faire droit à cette demande d'enquête formulée par ceux qui ne veulent pas de traités avant d'avoir consulté, sur ce point spécial, le conseil supérieur du commerce, qui s'est prononcé pour des traités.

On a voulu émouvoir et effrayer votre patriotisme en vous disant que la France importait pour 200 millions de produits textiles, représentant 130 millions de salaires pour nos ouvriers: mais on a négligé d'ajouter que nous exportions aussi pour 750 millions de produits textiles représentant 500 millions de salaires!

La France perd-elle à un tel état de choses? Le commerce d'un grand pays ne consiste pas seulement à vendre et à acheter, par la raison simple et péremptoire que ceux qui achètent ne peuvent payer qu'avec leur produits.

Toutefois, nous ne saurions méconnaître qu'un grand intérêt commercial et national en même temps est en souffrance parmi nous. c'est celui de la marine marchande.

La Chambre de commerce de Bordeaux porte, à cette noble et grande industrie, les sympathies les plus vives. Mais il n'est pas de question plus difficile que celle des moyens à prendre pour remédier à cette situation, car il faut que ces moyens soient efficaces, et il faut surtout qu'ils ne se retournent pas contre le but qu'on se propose.

Puissent nos législateurs résoudre, d'une manière satisfaisante, ce difficile problème; en attendant des solutions complètes, il est quelques mesures sur l'utilité desquelles tout le monde est d'accord et dont la prompte réalisation serait déjà un grand bien.

Nous venons de parler de la marine. Nous ne saurions laisser échapper l'occasion qui nous est offerte aujourd'hui de remercier, dans votre personne, le gouvernement d'avoir doté notre port des Docks magnifiques que vous venez de visiter et qui font tant d'honneur à l'honorable ingénieur qui en a dirigé les travaux.

En tenant à vous rendre compte par vous-même de cette œuvre considérable, vous nous avez donné la preuve de l'intérêt que vous portez à notre navigation et à notre commerce;—mais un complément des Docks est nécessaire: c'est, avant tout, l'achèvement de nos quais, le dévasement de quelques parties de notre port, et enfin, le perfectionnement graduel du régime de notre fleuve.

Permettez-nous, Monsieur le Président, de vous parler encore d'une de nos préoccupations les plus graves. Un fléau redoutable attaque nos vignobles et ceux de presque toute la France. Notre commerce et toutes les industries qui s'y rattachent sont menacés dans leurs sources les plus fécondes!

Nous savons que le gouvernement s'est ému de cet immense danger; nous savons qu'il agit.

Nous savons aussi que le salut doit surtout être demandé aux efforts individuels.—Néanmoins, nous croyons devoir supplier le gouvernement d'employer, dans la mesure de ce qui est possible, tous les moyens dont il dispose pour combattre cet ennemi de la fortune nationale qui a déjà coûté à la France probablement plus d'un milliard et qui menace de lui coûter incomparablement davantage.

Veuillez, Monsieur le Président, nous excuser d'avoir trop longtemps occupé votre attention. Désireux de ne point sortir de la sphère de nos attributions, nous ne vous avons parlé que de nos intérêts commerciaux: mais nous ne saurions perdre de vue que nous nous trouvons en présence du chef du gouvernement, du premier magistrat de la République.

Permettez-nous d'exprimer notre confiance dans votre patriotisme, votre amour du bien, votre dévouement à notre chère patrie pour lui assurer l'ordre, la paix, le respect des lois, qui sont les premières bases de la prospérité publique.

Le Président de la République a fait à ce discours la réponse suivante:

Monsieur le Président,

La Chambre de commerce de Bordeaux représente, je le sais, des intérêts de premier ordre, et ma sollicitude lui est acquise.

Je sais quels troubles peut causer dans les relations commerciales l'élévation des tarifs de douanes, et je reconnais, comme vous, qu'il est désirable que de nouveaux traités viennent donner à notre commerce la sécurité qu'il réclame justement.

Ce sont là des questions que mon gouvernement, vous en êtes assuré, ne perdra pas un seul instant de vue.

Il en est d'autres qui ont droit aussi à toute son attention.

Les pouvoirs publics se préoccupent depuis longtemps de la situation de notre marine marchande, et recherchent, d'un commun accord, une solution qui sauvegarde un de nos plus grands intérêts nationaux. Les travaux sont déjà entrepris pour agrandir nos ports de commerce. Le port de Bordeaux a reçu des améliorations utiles, et le ministre des travaux publics fait étudier dans ce moment un projet destiné à mettre les passes de la Gironde en état d'offrir aux grands navires un accès sûr pour atteindre le port à toutes marées. Dès que ce projet sera arrêté dans son ensemble, il pourra être exécuté au fur et à mesure des crédits inscrits au budget.

L'augmentation continue du revenu de l'Etat, augmentation qui est de cinq millions pour le mois d'août, et de vingt sept millions pour les sept mois précédents, permettra, je l'espère, de proposer, dans le prochain budget, des dégrèvements de taxes favorables au développement du commerce et de l'industrie.

INCIDENT.

A un moment qu'il croit opportun, M. Delbois, avocat, conseiller général du canton de Bordeaux, dans la tribune même qu'occupe M. le Maréchal, monte sur une chaise pendant le défilé des maires et crie: "Vive la République!" à plusieurs reprises. Sa voix est immédiatement couverte par les cris de: "Vive le Maréchal! vive Mac-Mahon!" Les maires, les adjoints, les délégués de toutes les communes du département s'empressent autour de l'illustre soldat. Il y a, dans cette foule de fonctionnaires, des maires en habit noir, d'autres en blouse, d'autres coiffés du béret.

Le Maréchal écoute avec bienveillance. L'un d'eux s'avance et s'écrie: "Restez-y, Maréchal, Restez-y!"

LA REVUE.

Les troupes sont rangées sur trois côtés. Le bataillon des sapeurs pompiers de Bordeaux est en tête sur le côté sud de l'esplanade. Aussitôt après se trouve la gendarmerie, le 57e de ligne et le 144e de ligne. Le bataillon de la douane, qui avait été d'abord placé auprès de la tribune du Maréchal, occupe le côté nord de la place. Au centre, sont placés le 15e régiment de dragons et le 7e régiment de hussards. Le train des équipages est à pied. Les voitures du corps des ambulances portant la croix de la convention de Genève sont placés derrière la cavalerie.

Le coup d'œil est féerique.

Dans le fond du tableau, les navires pavoisés; plus près, la tribune, encadrée par les majestueuses colonnes rostrales. Dans cette tribune, les uniformes des autorités du département; les robes rouges des magistrats tranchent au milieu des habits noirs.

Le Maréchal descend des tribunes au milieu des cris mille fois répétés de: Vive le Maréchal! Vive Mac-Mahon! Il a peine à se frayer un chemin dans la foule des maires, des adjoints, des délégations de toute sorte qui l'entourent. Il monte à cheval.

Une clameur immense s'élève. Les tambours et les clairons sonnent aux champs: les commandements s'entrecroisent.

A ce moment, un individu perché sur un arbre, auprès de la tribune sud, pousse deux ou trois fois le cri de: "Vive la République!" Ce citoyen étant caché par le feuillage, on ne peut distinguer ses traits, et quelques personnes assurent que c'est M. Delboy, qui est venu achever, à plusieurs mètres au-dessus du sol, la manifestation ridicule qu'il a ébauchée sur la tribune, avec un succès digne de cette entreprise.

Le Maréchal s'avance au petit trot devant le bataillon des sapeurs-pompiers, puis successivement devant tous les régiments. La foule crie: "Vive le Maréchal! Vive Mac-Mahon!" Le Maréchal salue.

Il passe devant le 57e de ligne, le 7e hussards, le 15e dragons, la gendarmerie, le 144e de ligne, le bataillon de la Douane, et vient décorer, au milieu du vaste carré formé par les troupes, un lieutenant d'infanterie, un sergent, un sapeur et un gendarme.

Le Maréchal se place devant la tribune, un peu sur la droite.

Les troupes se massent en colonnes serrées.

On entend la voix de M. le commandant en chef.—Pour défiler! Par la tête de la colonne, prenez vos distances!

Le bataillon des sapeurs-pompiers de la ville de Bordeaux s'ébranle le premier. Il exécute d'une manière irréprochable ses conversions, que rendent difficiles l'espace restreint pour les mouvements. Il défile par sections entières.

Les régiments de ligne défilent par compagnies. Ces régiments viennent de prendre part aux grandes manœuvres. Malgré les fatigues qu'ils ont endurées, ils manœuvrent avec une précision et un ensemble surprenants.

La cavalerie vient ensuite; elle exécute son défilé au pas.

Quand un drapeau passe devant le Maréchal, il se découvre. Les chefs de corps et les officiers saluent de l'épée.

M. le Président de la République félicite M. le commandant en chef sur la bonne tenue des troupes.

Tout à coup le Maréchal vient passer au pas au milieu des spectateurs vers la tribune des dames, côté sud.

L'enthousiasme est indescriptible. Tout le monde se découvre. Les mains se tendent vers lui. Tous ceux qui sont là crient: Vive le Maréchal! Vive Mac-Mahon!

Le Président de la République salue à plusieurs reprises la multitude qui l'acclame.

En quittant les Quinconces, le Président de la République s'est rendu à la cathédrale, où il a été reçu par Mgr Donnet, cardinal-archevêque de Bordeaux, et Mgr de La Bouillerie, à la tête de tout le clergé de la métropole. Après une courte visite, le Maréchal s'est rendu au Palais de Justice et à l'Hôpital Saint-André. Il a visité ensuite les caves de M. Johnston, qui, à cette occasion, une fois le Maréchal parti, a offert du vin à tous ceux qui ont voulu boire, et Dieu sait s'il en est venu!

Le *Petit Moniteur* rend compte de la représentation de gala au Grand Théâtre:

Au moment où Mme Largillière termine une tirade pathétique, toute la salle se lève et fait face à la loge présidentielle, où le Maréchal vient d'entrer, accompagné de M. Fourcand, sénateur, maire de la ville.

Le Maréchal est acclamé avec enthousiasme, et à trois reprises les cris: Vive le Maréchal! Vive Mac-Mahon! se font entendre.

Le Maréchal s'assied entre M. le duc Decazes, ministre des affaires étrangères, et M. Caillaux, ministre des finances.

M. Fourcand et le général de Rochebouët occupent les deux autres fauteuils placés sur le devant de la loge.

L'orchestre joue une marche triomphale, et le public s'assied pour écouter la pièce que l'arrivée du chef de l'Etat est venue interrompre un instant.

Après le ballet, le Président de la République quitte sa loge et se rend au foyer, où plusieurs invités forment un grand cercle, au milieu duquel le Maréchal fait quelques pas en causant avec MM. Caillaux et de Tracy.

La figure du Président de la République exprime une vive satisfaction; on voit qu'il est très satisfait de l'accueil enthousiaste que lui a fait la population, et, sur ses traits, on n'aperçoit aucune trace de fatigue, bien que la journée ait été bien remplie par les réceptions et les visites que nous avons racontées plus haut.

Le Maréchal, accompagné de son état-major, du préfet et des sous préfets du département, se rend à pied à l'hôtel de la Préfecture. Clairons et tambours sonnent et battent aux champs; et la foule, qui n'a pas quitté la place pendant toute la soirée, pousse le cri mille fois répété de: "Vive le Maréchal."

SUITE D'UN INCIDENT.

Au moment où le Maréchal est rentré à la préfecture, un groupe de septembraillards, placé au coin de la rue Sainte Catherine, pousse à tue-tête le cri de: "Vive la République! et quand un général arrive par la place sur le cours de l'intendance, ces aimables citoyens, qui ne sont pas au courant de la situation, croient sans doute à la présence du Maréchal, et ne comprenant même pas ce qu'ils beuglent, redoublent d'énergie.

Les clameurs de l'orphéon Dalboy provoquent de nouveaux cris de: "Vive le Maréchal!" et, pendant quelques instants, une lutte épique s'établit entre les deux camps qui finissent par s'arrêter, la respiration leur faisant défaut.

En somme, excellente soirée et excellente fin d'une journée qui restera certainement gravée dans l'esprit du Maréchal-Président de la République. Ce souvenir lui rappellera les sentiments de respectueuse sympathie de dévouement d'une population laborieuse, intelligente, fermement dévouée à la Constitution et à sa personne, parce qu'on voit en lui le gardien fidèle et résolu des institutions que la France s'est données.

—Un capitaine de navire arrivé à San Francisco rapporte que l'équipage d'un navire baleinier américain, dont le nom n'a pu être découvert, a récemment tué treize indigènes sur la côte de l'Océan Glacial, près du cap du Prince de Galles. Les Esquimaux sont fort surexcités, et les baleiniers sont maintenant exposés à être attaqués par eux.

TEMPERATURE.—26 sept. 1877.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 du matin........	75	24
Midi........	85	30
3 P. M........	87	31
6 P. M........	81	27

Chronique de la Ville à la 4me page.

OFFICIEL.

Lois de l'Etat de la Louisiane, PUBLIÉES PAR AUTORITÉ.

SESSION ORDINAIRE DE 1877.

No 23.) LOI

Pour faire remise, dans certains cas, de pénalités encourues par les contribuables délinquants.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Qu'il est fait remise de toutes les pénalités encourues pour non paiement de taxes d'Etat et de paroisses, pourvu que les dites taxes soient acquittées d'ici au premier jour de décembre 1877; pourvu, de plus, que rien, dans cette loi, ne soit interprété de façon à empêcher les percepteurs de faire acquitter les dites taxes avant la dite date, mais alors la perception ne devra pas être accompagnée de pénalités.

Sec. 2.—Décrètent de plus: Que toutes les lois ou parties de lois contraires sont, par la présente, rappelées.

Sec. 3.—Décrètent de plus: Que cette loi devra être mise en vigueur à dater de son adoption.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvée le 1er mars 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
OSCAR ARROYO,
Sous-Secrétaire d'Etat.

CHANGEMENT DE LOCAL.—Nos lecteurs verront dans une autre partie de ce journal que la Compagnie d'Assurance "Hope" a transféré ses bureaux au No 27 de la rue du Camp, près la rue Commune, récemment occupé par la compagnie du chemin de fer du Pacifique.

CHANGEMENT DE LOCAL.—On verra par une notice insérée plus loin que le Bureau de M. H. J. Montagnet, marchand de charbon de Pittsburg, d'Anthracite et de Cannel anglais, a été transféré rue Carondelet No 4, près la rue du Canal.

—La maison U. Bassetti, Nos 70 et 72 rue Peters, reçoit par le navire Léopold et Marie, de Bordeaux, du vin rouge, cognac, cerises à l'eau de vie et sardines. Voir l'annonce.

MEUBLES! MEUBLES!—Ce n'est pas à tort que la maison de Jos. B. Hubbard, au coin des rues Remparts et Perdido, est appelée le "Palais des Meubles". On trouve, en effet, dans cette fabrique, des meubles de tous genres, de toutes formes, de tous styles et de tout prix. Ils sont tous très habilement et très solidement confectionnés. Allez-y et voyez de vos yeux.

Pittsburg, Anthracite et Cannel anglais à bas prix chez Hy. J. Montagnet.

—144—

Les miasmes rendus impuissants.—Le meilleur moyen de rendre impuissantes les vapeurs miasmatiques qui produisent les frissons, la fièvre et autres désordres, est, de fortifier le système avec les "Hostetter's Stomach Bitters" qui sont le meilleur des préventifs contre la fièvre. Les opérations curatives des "Bitters" ne sont pas moins certaines que leurs effets préventifs et on peut compter là-dessus pour guérir les cas de fièvre qui résistent à la quinine et aux remèdes minéraux de la pharmacopée. La dyspepsie, la constipation, les maladies bilieuses, les rhumatismes et la débilité générale, cèdent rapidement à leur influence tonique et régulatrice. Les "Bitters" sont un incalculable bienfait pour les personnes faibles et nerveuses des deux sexes, un excellent remède de famille, et la meilleure sauvegarde pour les voyageurs et les immigrants sous des climats malsains.

—No 1—

Succès étonnant.—C'est le devoir de toute personne qui a usé du sirop allemand de Boschée d'en faire connaître les merveilleuses qualités à ses amis. Il guérit la consomption, la toux, le croupe, l'asthme, la pneumonie et de fait tous les maux de gorge ou de poumon. Personne ne peut en user sans éprouver un soulagement immédiat. Trois doses suffiront; et nous considérons qu'il est du devoir de tout droguiste de le recommander aux pauvres poitrinaires mourants, pour qu'ils fassent au moins l'essai d'une bouteille, attendu que 40,000 bouteilles ont été vendues l'année dernière, et que ce remède n'a pas échoué une seule fois. Le "SIROP ALLEMAND" ne saurait être trop connu. Demandez-le aux droguistes. Des bouteilles d'échantillon pour essai se vendent à 10 cents. Les bouteilles de taille régulière se vendent 75 cents, chez tous les droguistes.

Marié jeudi 20 septembre, à la résidence de la mariée par le Rév. Père G. A. Rouxel, BENITO SOLACHÉ à Mlle PAULINE ANNA DERBES, tous deux de cette ville. Pas de cartes.

Les journaux de Paris, Marseille et Toulon sont priés de reproduire.

Mariés samedi 22 septembre 1877, à la résidence de la mariée, par le Rév. Père G. A. Rouxel, GASTON JOSEPH DOUSSAN de Baton-Rouge à Mlle OLIVIA ELISABETH DERBES de cette ville.

Pas de cartes.

Les journaux de Paris, Marseille et Toulon sont priés de reproduire.

Marié le 26 septembre 1877, par l'honorable juge John L. Lareache, Mr LEO SEVIN, de Lafourche Crossing, à Mlle CLOTHILDE BERGEY, de la Nouvelle Orléans.

Entrepôt de Tapis.

AU No 17 DE LA RUE DE CHARTRES

STOCK à une GRANDE RÉDUCTION DE PRIX, au comptant.

Nous offrons, en ce moment, notre grand choix de TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES, STORES, étoffes à rideaux, &c.

A UNE GRANDE RÉDUCTION DE PRIX.

Les personnes qui désirent acheter de ces articles ou se renseigner trouveront leur intérêt à venir examiner notre stock et voir nos prix.

23 sept. 6t PP A. BROUSSEAU & SON.

Payez vos Taxes Arriérées

Pour éviter la saisie de vos propriétés.

UN ESCOMPTE TRÈS LIBÉRAL VOUS EST ALLOUÉ, CHEZ

J. BRETTE,

14........RUE ST. CHARLES........114

5 août—3 mois PP.

Maladies de l'Œil et de l'Oreille.

Dr O. BEARD, Oculiste,

ORLEANS INFIRMARY,

No 142 rue du CANAL.

LES malades de la campagne trouveront à l'Infirmerie les facilités nécessaires pour leur entretien.

27 avril—6m—PP

Changement de Local,

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE HOPE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS a transféré ses bureaux au No 27 RUE DU CAMP, PRÈS COMMUNE, récemment occupé par la Compagnie du chemin de fer du Pacifique.

27 sept—1m LOUIS BARNETT, Secrétaire.

CHANGEMENT DE LOCAL.

LE METROPOLITAN BANK occupera son nouveau local, No 91 de la rue du Canal, coin Chartres, à dater du 27 septembre.

T. D. VAN HORN, Caissier.

27 sept—6t

Demande,

UNE bonne CUISINIÈRE de 20 à 40 ans trouvera à s'employer au No 2 de la rue Front, entre Crossman et Canal, en s'adressant le plus tôt possible.

27 sept—2t

Avis.

Société Française d'Assistance Mutuelle de la Ville de Jefferson.—Les membres de cette société sont requis d'assister à la réunion générale trimestrielle qui aura lieu LUNDI prochain 1er octobre, à 7 heures P. M., au local, coin Cuppa wa et Louisiana Avenue.

Par ordre du président,

C. VERNEUIL.

JOS. H. NEGOUA OUA, Secrétaire.

26sep—3fMVD

Société de Bienfaisance des Bouchers, de la Nlle Orléans—séance SPÉCIALE EXTRAORDINAIRE pour tous les officiers et les membres de cette association le JEUDI, 27 courant, à 6 heures P. M., à la salle habituelle rue Poydras.

Affaires d'urgence et importantes.

Par ordre du président,

WM. MAYLIE.

L. GRÉGOIRE, Secrétaire. 26sept—2t

Société d'Assistance Mutuelle de Saint Maurice—Séance générale trimestrielle, JEUDI 27 septembre 1877, à six heures P. M., au local habituel, coin Chartres et Hancock.

La plus grande ponctualité est requise.

Par ordre du Président,

FRANK FINANCE,

Le Secrétaire, E. PUYAU. 25 sept—2t

EXCURSION DU DIMANCHE.

LE STEAMER "CAMELIA" partira, le dimanche, de l'extrémité du Nouveau Bassin, au Lac, à l'arrivée du train du City Hall Road partant de la rue du Canal à SEPT HEURES DU MATIN.

RETOUR: Le "CAMELIA" sera de retour à la Nouvelle-Orléans à temps pour le train de SIX HEURES ET DEMIE DU SOIR.

C. M. SORIA, Agent.

27 sept—3t Au No 20 de la rue de l'Union.

U. BASSETTI,

En débarquement du navire "Léopold et Marie" de Bordeaux et à arriver par "Eclaptique".

200 BARRIQUES Vin Rouge St-Loubes G. Leforestier.

25 Barriques Vin Rouge St-Emilion G. Leforestier.

6 Demi barriques Vin Rouge do do

400 Caisses Cerises à l'eau de vie Blanchard Frères.

100 Caisses demi boîtes Sardines.

10 do Cognac Comandon & Cie.

2 do 40,000 capsules métalliques.

A vendre par U. BASSETTI,

27 sept—4t 70 et 72 Rue Peters près Poydras.

CASTELFRANC!

CHATEAU DILLON!

TISANE DE CHAMPAGNE!

SARDINES!

En débarquement de Bordeaux, etc.

1,000 Caisses SARDINES A L'HUILE, avec et sans arêtes.

100 Barriques VIN ROUGE DE CASTELFRANC.

30 Barriques et Barils VINAIGRE DE CESSAT.

300 Caisses CERISES A L'EAU-DE-VIE.

100 Caisses VINAIGRE DE CESSAT.

100 Caisses VIN CHATEAU DILLON.

100 Caisses TISANE DE CHAMPAGNE.

En magasin: Eaux de Vie, Sherry, Porto, Vins en barriques et en caisses, Vermouth, Huile, Petits Pois, Olives en kegs, Macaroni, &c., &c. &c.

A vendre par BERCIER & DE SMET,

26 sept—2 fs No 48 rue Decatur.

BOUSQUET & POUPART

IMPORTATEURS,

41 rue Decatur.

En déchargement du navire LEOPOLD & MARIE et à arriver par ECLEPTIQUE, ET MARIE CELESTE:

50 barriques vin rouge QUEYRIES.

30 caisses LATOUR BLANCHE.

50 caisses PONTET CANET.

25 paniers L. ROEDERER véritable.

20 barils COGNAC Pellet Castillon.

25 do Otard Dupuy.

255 caisses CERISES à l'eau de vie.

200 caisses SARDINES.

100 caisses VERMOUTH Noilly Prat.

100 paniers HUILE Plagniol.

Et en magasin des VINS FINS en caisses et en barriques à très bon marché. 22 sept—3t

U. MARINONI

69..........OLD LEVEE..........69

EN débarquement du navire Léopold & Marie, de Bordeaux—

100 Barriques VIN ROUGE, L. P. Baron.

10 Barriques VIN ROUGE, Cantenac fils.

20 Barriques VIN ROUGE, Pres Côtes de Bourg, E. Lagarde & Cie.

600 Caisses CERISES A L'EAU-DE-VIE, Chanvet fils.

100 Caisses SARDINES A L'HUILE, Desbons & Marie.

10 Caisses EAUX DE VICHY, Célestin.

10 Caisses ABSINTHE, Edouard Pernod.

50 Barils VINAIGRE DE VIN BLANC, Cessat Jne.

A vendre par U. MARINONI,

22 sept—6 fs 69 Old Levee.

Magasins de Meubles.

En liquidation.

Chas. RAYMOND,

Du No 51 de la rue Royale.

S'ETANT décidé à liquider ses affaires offre en vente tout son stock de

Meubles de chambres à coucher, salons, et salles à manger: bureaux, armoires, buffets, &c—à une grande réduction de prix—ayant à livrer son magasin à un nouveau locataire dans les TROIS SEMAINES qui suivent cette date, tous les articles qui n'auront pas été vendus seront offerts à l'encan.

Les personnes qui désirent acheter des meubles trouveront leur intérêt à venir chez lui avant de s'adresser ailleurs.

Nlle Orléans, 23 septembre 1877.

23 sept—1m—DMarJ

Avis spécial.

MM. REINERTH & MONTARDIER ayant acheté le stock et la clientèle de la célèbre chapellerie de D'ARCY, à l'angle des rues Canal et Chartres, annoncent à leurs nombreux amis et au public en général qu'à dater du 27 de courant ils leur présenteront les chapeaux, les casquettes, &c., les plus élégants qui aient jamais été offerts à la Nlle-Orléans ou dans aucune autre ville des Etats-Unis.

Leurs prix seront aussi modérés et raisonnables que ceux d'aucun autre établissement de la ville.

25sept—1m

Avis de société.

LES soussignés ont formé une société, sous la raison H. DE VERGES & CO., pour faire le commerce de la quincaillerie, aux Nos 17 et 19 de la rue Decatur, en face du bureau de Poste, comme successeurs de M. Chs. D. Lallande.

HENRY DE VERGES.
RICHARD DE VERGES.
P. N. LACOSTE.

Le soussigné remercie ses amis du patronage qu'ils lui ont accordé et les prie de le continuer à la nouvelle maison.

CHS. D. LALLANDE.

23sept—7t

G.W. DUNBAR & SONS,

ont transféré leur établissement

AU COIN DES RUES

CANAL ET TCHOUPITOULAS.

23 sept—7t

Planteurs sucriers, attention!!

Bisulfite de chaux, de

1851 - - BONNABEL - - 1877

LE seul agent antiseptique, défécateur et décolorisateur, parfait, pour le jus de cannes. Il est employé par tous les planteurs qui désirent faire du sucre au grain ferme et peu de mélasse. Vingt-six ans d'un succès complet en prouvent la supériorité.

J'ai à vendre cinq cents tonneaux de "poudrette", le grand engrais, fait d'excréments humains.

H. BONNABEL.

Au No 37 de la rue North Peters, entre les rues Douane et Bienville. 22 sept—3m t 121

AVIS IMPORTANT!

Les planteurs et les propriétaires de terres

QUI ont des habitations, des fermes ou des terres à vendre trouveront le moyen d'en disposer aisément en s'adressant au Bureau d'Agriculture. Afin de faciliter la vente, il faudra que l'on décrive très exactement et très minutieusement la propriété et que l'on fixe le prix le plus modéré auquel on consent à la céder, afin d'éviter le désappointement et les dépenses aux acquéreurs. Nous avons déjà beaucoup de demandes pour des habitations de toutes grandeurs ainsi que des orangeries. Ceux qui auraient de semblables propriétés à vendre feront bien de nous transmettre tout de suite les renseignements nécessaires.

BUREAU D'AGRICULTURE,

6sept—1mMarJS No 175 de la rue Commune

Attention, Chasseurs

VOUS pouvez acheter des cartouches chargées, sur commande, de

Poudre F.F. "Le grange" de Du Pont Et du célèbre plomb de St-Louis,

Aux prix suivants:

	poudre	plomb	
100 cartouches U. M. C.	3	1	$2,40
100 cartouches U. M. C.	3 1/4	1	2,50
100 cartouches U. M. C.	3 1/2	1 1/8, 1 1/4	2,60

Chez HOYLE & ENGELSHEIM, Agents de Du Pont's Powder Co., No 32 de la rue du Canal, coin Tchoupitoulas.

23sept—1m—3°parsem.

Demande de bonne d'enfants.

ON demande une BONNE D'ENFANTS, française, expérimentée, d'un âge mûr, consentant à habiter la campagne une partie de l'année et bien recommandée. S'adresser aux initiales A. B., Lock Box 722, et donner son adresse. 26 sept—4 fs

Demande de cuisinière.

ON demande une bonne CUISINIÈRE pour une famille de deux personnes. Elle aura à s'occuper du ménage. S'adresser au No 344 de la rue des Magasins, avant midi. 25 sept—

P. SAMORINI, agent,

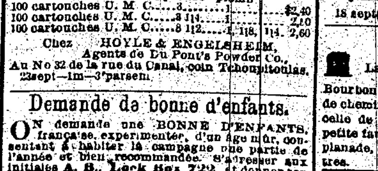

Ayant transféré son magasin de chaussures au No 94 de la rue Royale, entre les rues St Louis et Conti, où il continuera comme par le passé à faire des chaussures sur commande, sollicite respectueusement le patronage du public.

8 sep—1m

CHANGEMENT DE LOCAL

VENANT D'OCCUPER MON NOUVEAU MAGASIN

No 135 de la rue du Canal (Batisse Touro)

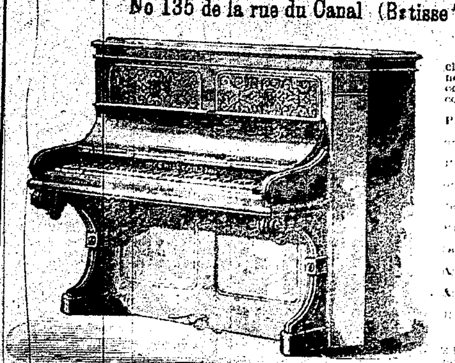

J'invite mes amis, mes clients et le public à examiner le grand stock que j'ai choisi avec soin et qui se compose des célèbres

PIANOS CHICKERING, qui n'ont pas de supérieurs,

Pianos droits, Hardman; ... beau son, sont durables et se vendent à bas prix

Pianos carrés, Haines; des fameuses Orgues d'Estey & Co; des Orgues Mason & Hamlin; des Orgues New-England;

D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE, CORDES, etc., importés directement de fabriques d'Europe; de

MUSIQUE ET LIVRES DE MUSIQUE,

et de tout ce qui se rattache à la musique. Ayant réuni dans un seul vaste et bel édifice le stock des cinq magasins que j'occupais, et ayant ainsi réduit mes dépenses, je suis à même de maintenir mon système de bon marché et de conditions avantageuses—système qui a toujours distingué mon établissement.

J'invite cordialement les citoyens de la Nlle-Orléans à se présenter à mon immense magasin soit comme visiteurs, soit comme acheteurs.

PHILIP WERLEIN.

26 aout— Au No 135 de la rue du Canal. (Batisse Touro,) entre les rues Royale et Bourbon.

Agence exclusive pour les Pianos de

Pleyel, Wolff & Co., de Paris,

PIANOS QUI N'ONT PAS DE SUPÉRIEURS.

ON TROUVERA TOUJOURS

AU MAGASIN DE MUSIQUE DE GRUNEWALD,

AU GRUNEWALD HALL, 18 RUE BARONNE.

Un stock de 100 pianos parmi lesquels on pourra faire des choix.

Les prix sont réduits et les conditions très faciles.

Faites demander le nouveau CATALOGUE ILLUSTRÉ.

AGENCE GENERALE AU SUD

pour la vente des pianos Doublement Victorieux de STEINWAY & SONS.

De W. KNABE & CO., HAINES, BROS.

Des nouveaux et jolis PIANOS DROITS DE FISCHER, qui ont été perfectionnés.

ORGUES des meilleures fabriques.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE, CORDES—Variété infinie, importée par la maison.

Il y a des prix spéciaux pour les marchands de la campagne.

La maison envoie la liste des prix gratis par la poste.

Adresser les demandes directement, a

LOUIS GRUNEWALD,

23 mai— Aux Nos 14, 16, 18, 20 et 22 de la rue Baronne, Grunewald Hall.

39.......PHARMACIE DUCONGE,.......39.

RUE DE CHARTRES,

NOUVELLE ORLEANS.

A. CARROUCHE,

SUCCESSEUR.

LES personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie favorablement connue, un assortiment complet de MÉDICAMENTS PATENTÉS, FRANÇAIS, ANGLAIS et AMÉRICAINS, ainsi que des DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIE, etc., en un mot, tout ce qui se rattache généralement à un établissement de premier ordre. M. Carrouché reçoit directement de Paris tous les médicaments patentés dont nous donnons chaque jour l'énumération complète dans une autre colonne. La maison sollicite des ordres de la campagne et garantit de les remplir avec soin et célérité. Dépôt du Sirop pectoral balsamique de Duconge.

1er sept—1 an.

H. J. RIVET,

PHARMACIEN-DROGUISTE

Importateur de Médicaments Patentés Français.

Agent du "TEXAS COTTON WORM DESTROYER." Propriétaire des célèbres Bitters Peychaud.

11 mai 77—1an 5 rue de Chartres et 38 rue Bienville, Nouvelle-Orléans, La.

FINE COGNAC, WINES, OLIVE OIL

SEIGNOURET FRERES — TRADE F.S MARK — BORDEAUX

COGNAC. FINE CHAMPAGNE. ... D'OLIVE VIERGE.

Chateau Dillon, Chât. Talbot, Chât. Ferrefort, Margaux, Lafite, Léoville, La Rose, St-Julien, Fleirac, Blanquefort, Cast. Yquem, Latour Blanche, Haut Sauter Sauternes, Barsac, Graves, etc., etc.

BERCIER & DE SMET, Sole Agents, 48 Decatur St.

Also at Agents' prices, at the Importers.—A. Lanata.—Schmidt & Ziegler.—Smith Bros & Co.—E. J. Hart & Co.—Clark & Meader.—Ernest C. Villeré.—Thos. H. Handy & Co.

sept—76—1 an

EDM. MANDIN & CIE.,

Successeurs de J. MANDIN & Cie.

NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,

57 rue Decatur - - - - - - Nouvelle-Orléans,

SEULS AGENTS DE

GRAND VIN DE CHAMPAGNE

EUGÈNE CLICQUOT

Un vin depuis longtemps le favori des connaisseurs et des viveurs, garanti vieux, d'un mousseux et d'une saveur sans égaux.

ET DES VINS DE—

Chateau Bellevue de P. Salis Fils, Chateau de Francs de F. Bravero.

Graves d'Ambarès, Ducos Frères, etc. etc.

LIQUEUR, "L'Ermite de Bordeaux."

1 janv 77—1an

GRAND VIN DU

CHATEAU PAPE CLÉMENT,

SEUL AGENT AUX ETATS-UNIS,

25 rue Bienville Vor MAIGNAN, Nlle-Orléans.

25 nov—1 an

Salle du Comité des deux Chambres de la Législature, chargé de l'examen des livres du Trésorier de l'Etat.

MAISON D'ETAT, Nlle-Orléans, 20 août 1877.

LE comité désigné en vertu de la résolution No 124 des deux Chambres—résolution qui ordonne l'examen des livres du Trésorier, sous la dernière administration de l'Etat, siège actuellement à la Maison d'Etat.

Le public est respectueusement invité à lui fournir tous les renseignements qui se rattachent au but de l'enquête.

Le secrétaire du Comité se trouvera à la Salle, tous les jours, de 11 à 2 heures. Les informations peuvent être communiquées soit à lui soit au président, soit aux membres du Comité.

E. D. WHITE, Président,
Au No 133 de la rue de la Commune.
S. H. BUCK,
Au Cotton Exchange.
C. W. KEATING,
Au No 3 du South Street.
E. K. SKINNER, Secrétaire. 1er sept—

E. MARES,

détailleur de vins, liqueurs, conserves, bière et porter,

80 - - - RUE DOUANE - - - - 80

entre la rue de Chartres et le Passage de la Bourse, Nlle-Orléans. La maison remplit promptement les commandes et les délivre gratis.

16 sept—1m

Billards à vendre.

UN PETIT et un GRAND, en parfait état, avec tous leurs accessoires. Conditions avantageuses.

19sept— S'adresser à l'ABEILLE.

A vendre,

UNE PENSION FRANÇAISE, située rue des Ursulines No 23, bien connue sous le nom de VINCENT MARTY.

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.

8sept—1mMarJD

A Louer

LA maison No 99, située rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser rue de l'Esplanade, No 94, ou au bureau de l'Abeille.

18 sept— PP

A LOUER

LA MAISON No 97 rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine, à proximité de deux lignes de chemin de fer urbain; celle de l'Esplanade et celle de la rue Bourbon. Excellente pour une petite famille. S'adresser au No 94 rue de l'Esplanade, ou au bureau de l'Abeille, No 73 Chartres.

5sept— PP

A louer,

La résidence No 169 rue de l'Esplanade, entre les rues Dauphine et Bourgogne. S'adresser au No 35 rue Bienville. 5 sept—1m

A louer,

Cette belle résidence 150 rue St. Pierre. Maison et magasin 138 rue de Chartres, près Toulouse. Un beau bureau premier étage à l'encoignure des rues Camp et Commune, au rez-de-chaussée, 175 rue Commune. Magasin à trois étage, 144 rue Poydras, et divers bureaux dans l'édifice au coin des rues Commune et Carondelet.

Conditions modérées.

S'adresser à H. GALLY,

25sept—7t 177 rue de la Commune.

A LOUER,

UNE agréable et jolie résidence, nouvellement réparée, rue St-Pierre No 145 entre Remparts et Bourgogne, consistant en salon, quatre chambres à coucher, cabinets, chambre à bain, vestibule et dépendances.

S'adresser au No 22 rue Royale entre Dumaine et St-Philippe. 20 sept—D&J 6t

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 25 SEPT—CLASSE NO 238.

Tirage de 4 heures P. M.

1re.	2me.	3me.	4me.	5me.	6me.	7me.	8me.	9me.	10me.	11me.	12me.	13me.	14me.	15me.
1	57	41	73	3	63	62	[illegible]	4	65	27	46	72	16	[illegible]

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage, nous apposons notre signature Ce 25 Sept. 1877—4 heures P. M.

ADAM GIFFEN,
LOUIS H. PILIÉ,
Commissaires.

Méfiez-vous des fausses Loteries.

Avis aux Commis-Voyageurs et aux Agents.

DÉPARTEMENT DES FINANCES,

Hôtel de Ville, Nlle-Orléans, 22 septembre 1877.

Ce qui suit est publié comme information pour tous les COMMIS VOYAGEURS et tous les AGENTS qui vendent sur échantillons

Ordonnance de la Ville, No 3779.

Section 55.—Toute personne agissant pour elle-même ou en qualité d'AGENT VOYAGEANT POUR D'AUTRES, et qui recevra des commandes, exposera des échantillons ou vendra des marchandises d'une manière quelconque, devra payer pour la licence, LA SOMME DE CENT PIASTRES.

L'attention des personnes qui ... est appelée sur la section 74 de la dite ordonnance.

Section 74.—Toute personne ou toute maison de commerce faisant un commerce quelconque ou exerçant une profession quelconque à la Nlle-Orléans, ou accomplissant un acte quelconque sujet à une licence en vertu de cette ordonnance ou d'une partie quelconque de celle-ci, et qui n'aura pas la licence ... exigée ... cette ordonnance d'une manière quelconque, sera passible d'une amende d'AU MOINS DIX PIASTRES et d'un montant additionnel ... à la nature du délit—montant qui ne devra pas excéder cent piastres—ou d'un emprisonnement qui ne devra pas excéder un mois.

L'ordonnance sera rigoureusement exécutée, comme par le passé, et quiconque l'enfreindra qu'elle a été enfreinte d'une manière quelconque est prié d'en avertir l'administrateur des finances.

J. C. DENIS,
25sept—4t Administrateur des Finances.

AVIS.

MM. les planteurs-sucriers qui ont besoin de THERMOMÈTRES à sucre, de PÈSE-SIROPS et de MANOMÈTRES, ont tout intérêt à s'adresser chez le soussigné pour l'ACHAT et la RÉPARATION de leurs instruments.

H. NOIRET, Ingénieur-Opticien.
1er sept—... 61 rue de Chartres.

AVIS—N. O. Credit Foncier Association. Bureaux, No 46 rue Decatur.—Les actionnaires de cette association sont notifiés que conformément à la charte, une élection de Directeurs pour l'année courante aura lieu le LUNDI 1er octobre 1877, de 3 heures A. M. à 3 heures P. M. au bureau de l'association.

Par ordre du Président,

G. H. NORMAN, Secrétaire.

N. O., le 22 sept 1877.

23 sept—au 6 oct

Bureaux du Bienville Oil Works Co.—No 61 rue Carondelet.—Les actionnaires de cette Compagnie sont notifiés que conformément à la charte, une élection pour six directeurs aura lieu le LUNDI 1er octobre 1877, de 12 M. à 2 P. M., aux bureaux de la dite compagnie.

A. BENJAMIN, Secrétaire.

23 sept—21 sept au oct

Bureaux du New Orleans City Railroad Company, au No 124 de la rue du Camp, Nlle-Orléans, 18 septembre 1877.—Le 12 du courant, à une réunion des directeurs, un dividende de TROIS PIASTRES par action a été déclaré payable aux actionnaires à dater du LUNDI 1er octobre 1877. Les transferts d'actions durant les dix jours qui précéderont le 1er octobre devront être faits "ex dividend".

C. C. LEWIS, Secrétaire.

19sept—au 1er oct

INSTITUTIONS.

Collége St-Charles, Grand Coteau, Louisiane.

CETTE INSTITUTION bien connue, dirigée par les Pères Jésuites, reprendra au commencement d'octobre, ses cours de l'année scolaire 1877-78. ... Pour informations, s'adresser à M. MANDIN, ... coin des rues Baronne et Commune de ... M. ... partira du ... les élèves ... se chargera des élèves qui lui seront confiés.

Pour références,

P. POURSINE & ...
14sept—... 140 rue Gravier.

Commercial and Classical Academy,

Au No 247 de la rue St Charles, en face du Tivoli Circle.

T. S. DABNEY, Jr. Principal

Successeur de l'Hon. R. L. LUSHER.

LA TREIZIÈME SESSION commencera LUNDI, 3 septembre 1877. L'anglais, les sciences naturelles, les mathématiques, les langues anciennes et modernes sont enseignées. ... Pour les circulaires, contenant les conditions et les témoignages, s'adresser à l'académie et aux principales librairies.

29 août—1m—MaJD

Collége de Spring Hill

Près Mobile, Ala.

La quarante huitième année scolaire de cette institution si favorablement connue ... commence MERCREDI prochain le ... Les élèves de la Nouvelle-Orléans, sous la direction de quelques uns des Rév. Pères, partiront ... Pour plus amples informations, s'adresser à R. L. Bannon, ... Président du Collége ... chez les RR. PP. Jésuites, rue Baronne.

Collége des Jésuites,

RUE BARONNE.

LA rentrée des classes dans cette Institution aura lieu LUNDI, 1er octobre.

CONDITIONS.

Frais d'entrée...
Paiement d'avance tous les deux mois...

25sept—6t

Avis aux familles.

COLLEGE JEFFERSON,

PAROISSE ST-JACQUES, LOUISIANE.

LA session de 1877-78 de cette institution commencera le MARDI, 2 octobre. Les élèves de la famille habitant la Nlle-Orléans partiront avec un des pères maristes, le 1er octobre, 10 heures, par le bateau à vapeur "Henry Tete."

F. POURSINE & ...

Nlle-Orléans, 17 sept, 1877.

18 sept—au 2 oct.

ST. ALOYSIUS ACADEMY,

Dirigée par les Frères du Sacré Cœur—à l'angle des rues Chartres et Quartier, Nlle-Orléans.

CETTE institution, si avantageusement connue, où les élèves reçoivent une instruction complète, une éducation chrétienne et ... qu'ils trouvent dans leurs familles, commencera sa prochaine session le LUNDI, 1er octobre. Le cours comprend, outre les études primaires et commerciales ordinaires, le français et l'allemand. L'enseignement de cette dernière langue ne coûte rien de plus aux élèves. Les classes ont lieu de 9 heures du matin à 2 1/2 et demie de l'après-midi. Pour les conditions, &c. S'adresser à l'Institution.

15sept—

INSTITUTION D'AQUIN.

LA rentrée des Classes de cette institution aura lieu LUNDI, 3 septembre 1877. La directrice, Mlle H. FITZGERALD, compte sur l'exactitude des élèves et elle prie les parents et les tuteurs des élèves de s'adresser pour les conditions, à l'Institution 182 rue du Bayou, près Claiborne.

25août—6m

INSTITUT St-LOUIS

POUR LES JEUNES FILLES,

FONDÉ EN 1847.

DIRIGÉ PAR MME E. H. MATTHEY.

Enseignement Primaire, Intermédiaire et Supérieure.

TOUTES les branches d'une éducation complète française et anglaise, la langue espagnole et la langue allemande, y sont enseignées par des professeurs d'un mérite reconnu. La musique vocale et instrumentale aura toujours l'objet d'une attention particulière. Les classes de dessin, de peinture à l'huile et d'aquarelle, organisées l'année dernière, ... les élèves de l'Institut.

Les dames et les demoiselles qui desireraient suivre ces cours, seront admises aux mêmes ... que les élèves de l'Institut.

Demie-pension......$3 00 par mois.
Externes......$4 0? do

25août—6m

Prof. LENORMAND.

Successeur de la célèbre Dentiste du marché Français.

ANNONCE au public qu'il arrache les dents à tout le monde, gratis, à son domicile, tous les jours de midi à quatre heures.

L'Essence de Malachite est à vendre à son office, No 1?3 rue St Philippe. 20 sept—

CHAS. E. KELLS

—ET—

M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

N. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

8 juin—

ROSADALIS—ROSADALIS

Ce célèbre agent pour purifier le sang mérite toujours de fixer l'attention de tous ceux qui souffrent. Il s'en est vendu des milliers de bouteilles. Personne ne s'en est plaint.

A vendre par

E. J. HART & CO.,

73, 75, 77, 79 Tchoupitoulas.

29 juin—6m

Mr D. LOPEZ,

(Autrefois à l'angle des rues Canal et Bourbon,)

A le plaisir d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il ouvrira sa confiserie, le 14 SEPTEMBRE COURANT.

Au No 178 de la rue du Canal, entre les rues Baronne et Dryades.

Il remplit les commandes pour mariages, repas, soirées, etc. 11 sept—

THE CONTI VERANDAH,

(L'Hôtel Verandah Conti.)

MIS A NEUF.

CHAS. GECKS....................Propriétaire.

L'OUVERTURE a eu lieu, le mercredi, 5 septembre. Le propriétaire n'ayant rien négligé pour mériter le patronage du public, il espère l'obtenir comme par le passé. Les prix sont raisonnables. 5sept—3m

Hy. J. MONTAGNET

(Successeur de ALP. LAINE, Agent,)

MARCHAND DE

Pittsburg, Anthracite et Cannel Anglais.

COAL

Les commandes des plan teurs, des bateaux à vapeur et des familles seront promptement exécutées.

Chantier sur la Levée, 3ème district, au pied de la rue Champs-Elysées. Bureau, No 4 rue Carondelet, près Canal, N. O.

Les ordres peuvent être laissés aux deux endroits.

N. B.—Tout ordre reçu maintenant sera rempli à la date fixée par l'acheteur. 5 août

Vache perdue,

PERDU dimanche dernier, à l'angle des rues Poydras et Tonti, une VACHE JAUNE tachée de blanc, ... La personne qui le ramènera chez le soussigné recevra une récompense convenable et il lui sera payé les frais.

CHARLES WEBLER,

Au coin des rues Tonti et Poydras.

26sept—2t

LE CAPT. CHS. DUCHAMP,

qui était attaché à la maison J. J. ADAMS & CO., est aujourd'hui attaché à la maison

ZUBERBIER & BEHAN,

successeurs de Schneider & Zuberbier, épiciers en gros et négociants-commissionnaires, aux Nos. 11 et 13 de la rue Tchoupitoulas, 52 et 58 de la rue Commune, Nlle-Orléans.

4 sept—1m

J. EDMOND MERILH,

(Successeur de G. L. FEVRE,)

Importateur de

CUIRS ET CREPINS.

148 rue Royale et 198 rue Poydras.

P. O. Box 209. Nouvelle Orléans.

1er sept—1m.

Transfert.

L'ACADEMIE JEFFERSON a été transférée au No 95 rue Conti entre Bourbon et Dauphine.

15sept—

RESTAURANT ET POSTE AUX HUITRES DE L'ALCAZAR.

82.......Rue de Chartres.......82

DÉJEUNERS et DINERS à 30 cts le repas. Repas faits sur commande et portés à domicile.

Salon privé pour les familles.

1er sept—1m—Mars

LUNCH CHAUD.

LE soussigné, propriétaire du café GOOD WILL HOUSE, au coin de la rue Conti et du Passage de la Bourse, a l'honneur de prévenir ses amis et le public qu'il servira tous les jours, de 9 heures et demie du matin à 1 heure de l'après-midi,

UN LUNCH CHAUD

comprenant des mets variés. Les vins et liqueurs sont de choix.

12sept—1m CHARLES LICHINGER.